

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mariana Estela-Caparroz

<https://www.cadre21.org/membres/53ad65fd4e6fcd8aa10ae355>

Date d'obtention : 2022-11-17 16:30:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

c'est une méthode qui vise à uniformiser les interventions et qui a à cœur la sécurité et le bien-être des adolescents. C'est une méthode rapide et efficace d'évaluer la gravité de l'incident et de référer le jeune au besoin.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais avoir un sentiment de confiance, sachant que je sais exactement quoi faire et comment le faire. Je vais miser sur la bienveillance et garder en tête que je ne suis pas seule et que je peux compter sur différents acteurs de mon milieu pour m'épauler.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ma bienveillance ainsi que la confidentialité des informations / photos.